

LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI^e)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

3^e ANNÉE | N° 49 |

16 MAI 1926

NOUVELLES DE LA QUINZAINE

POUR LES CONDAMNÉS DE GARRAF. — D'après ce que nous apprend un confrère, aura lieu prochainement à Paris un meeting en faveur des condamnés catalans pour l'affaire de Garraf et de tous ceux qui sont inquiétés pour leurs idées en Catalogne.

La Ligue des Droits de l'Homme fera également des demandes pour améliorer le sort des condamnés.

CONSEIL DE GUERRE. — Ont été traduits en Conseil de guerre, accusés de séparatisme, cinq personnes appartenant à un club sportif : MM. Josep Borrell, Rafael Sans, Joan Ruiz, Joan Valls et Damià Ors. Le juge a demandé pour chacun des inculpés la peine de huit mois de prison.

COTRE LE SYNDICAT DES MÉDECINS. — Le Conseil directeur du Syndicat des Médecins de Barcelone, révoqué de ses fonctions par l'autorité militaire, est traduit en justice, accusé de séparatisme. Ce Conseil était composé par les docteurs suivants : Hermin Puig i Saïs, Lluís Cels Pujols, Pelai Vilanova, Emili Moragas, Lluís Vila Vidal, Tomàs Busquet, Josep Moll Gimpferrer, Felip Proubasta, Damià Martí Boix, Tomàs Bataller, Antoni Ros et Josep Mestre. Emprisonnés d'abord et libérés sous caution ensuite, ces médecins sont poursuivis ainsi que les docteurs Joaquim Abello et Rafael D. Marínès.

LE PROFESSEUR JIMENEZ ASUA. — On lira plus loin la décision du gouvernement révoquant le professeur Jimenez Asua, de l'Université de Madrid, et l'exilant aux îles Chafarines. On lira encore la protestation adressée à Primo par l'Athénée de Madrid et à laquelle se sont joints tous les intellectuels catalans.

COTRE LA PRESSE. — Le Pueblo Gallego, de Vigo, qui est l'organe du régionalisme galicien, a été suspendu et frappé d'une amende de mille pesetas pour la publication d'un article de M. Villar Ponte, l'un des écrivains galiciens les plus connus. La censure continue à sévir. Un grand journal barcelonais, la Veu de Catalunya, a annoncé la publication d'une série d'articles sur la crise économique catalane, écrits par l'ancien sénateur, M. Garriga i Massó. Aucun de ces articles d'un caractère exclusivement technique, n'a pu voir le jour.

LES CRISES MUNICIPALES. — Le Gouvernement ayant déclaré qu'il ne tenait nullement à convoquer des élections, l'administration communale en Catalogne continue à souffrir du désarroi que nous signalons depuis longtemps. Parmi les municipalités en crise, il faut signaler Salt, Gerone, Tagamanent, Sabadell et Reus.

PERQUISITIONS A MONTSERRAT. — Le Journal des Débats publiait ces jours-ci l'information suivante : « Les autorités militaires ont fait faire des perquisitions dans l'abbaye des Bénédictins de Montserrat. Lorsque la police voulut pénétrer dans les chambres dites de clôture, l'abbé refusa énergiquement d'en ouvrir les portes. Il y eut, à cette occasion, une discussion très vive entre l'abbé et le chef de la police espagnole. Entre autres choses, l'abbé dit que même le roi ne pénétrerait là-dedans, si ce n'était pas par la force. Quelques jours après, l'abbé était informé qu'on ne l'exilait pas par respect à sa condition, mais qu'il était prié de quitter l'Abbaye. Mgr Marcel est absent, depuis lors, du monastère de Montserrat. »

LA CRISE INDUSTRIELLE. — La crise industrielle qui règne en Catalogne devient de plus en plus grave. Elle s'est accentuée le jour où la crise bancaire s'est manifestée. D'après des renseignements de source sûre, les banques catalanes sont impuissantes à secourir l'industrie et le chômage risque de devenir menaçant. Des centaines d'ouvriers se sont présentés à la municipalité de Barcelone pour demander du travail.

L'ART CATALAN EN FRANCE. — Le gouvernement français a acheté une toile du grand peintre catalan Joan Colom à destination du Musée du Luxembourg. On se rappelle que Joan Colom exposa naguère à la galerie Durand-Rueil une série de vingt paysages qui furent très loués par la critique.

LE « CASAL CATALA » DE PARIS. — A l'occasion de la Pentecôte, le « Casal Catala » de Paris annonce pour le samedi 22 courant, à la salle Robert, à 21 heures, une soirée dédiée aux chants populaires catalans, avec une conférence du poète Ventura Gassol et une audition du « Chœur occitan » et pour le 24, lundi, un « aplec » à Fontenay-sous-Bois, où résident beaucoup de Catalans. S'inscrire au siège du « Casal », 128, Boulevard Saint-Germain.

L'AFFAIRE DE GARRAF. LE CONSEIL DE GUERRE PRONONCE SEPT CONDAMNATIONS

Les faits. — Les arrestations. — Les tortures. — L'instruction. — Le Conseil de guerre. — L'accusation. — Les plaidoyers. — Les condamnations. — La Catalogne martyre.

La dépêche que nous avons accueillie, sous toutes réserves, dans notre dernier numéro, et que nous révoquions en doute était prématurée. Le Conseil de Guerre, qui s'est réuni à Barcelone les 29 et 30 avril et le 1^{er} mai a bien prononcé un verdict condamnatrice. Toutefois, on n'a osé mener aucun des accusés au gibet.

Faut-il rappeler les faits, que nous avons rapportés ici maintes fois ? Il est toutefois nécessaire. Lors du dernier voyage du roi d'Espagne à Barcelone, mai-juin 1925, un appareil suspect fut trouvé près d'un tunnel, à Garraf, sur la côte catalane, par où avait déjà passé le train royal et par où les rois devaient passer une seconde fois pour retourner à Madrid. Cet appareil ne fit pas explosion et ne causa, par conséquent, de dégâts d'aucune sorte. Il ne fit de mal à personne. Le même jour, on arrêta plusieurs touristes affiliés au catalanisme et le lendemain des arrestations en masse furent opérées à Barcelone. On perquisitionna chez des catalanistes notoires, comme M. Puig i Cada-falch.

On garda neuf des détenus accusés d'avoir voulu assassiner la famille royale. Ce furent les nommés Jaime Compte, Marcel Perello, Josep Garriga, Jaume Julià, Miquel Badia, Francesc Ferrer, Deogràcies Civit, Antoni Argelaguet et Emili Granier. D'autres personnes furent inculpées et déclarées en « état de rébellion », telles que le leader séparatiste et ancien député, M. Francesc Macià qui, dans un manifeste bien postérieur à la trouvaille de Garraf, accompagna de sa sympathie les jeunes inculpés qu'il appelait des martyrs de la Catalogne.

L'instruction du procès a été longue et pleine d'incidents. D'abord, tous les détenus déclarent leur innocence. Mais la police espagnole, barbare et sadique, tenait à trouver les auteurs du prétendu régicide ou des personnes susceptibles de s'en déclarer les auteurs. Parmi les nombreux touristes qu'elle arrêta, il en fut un qui se prêta à faire des confidences, vraies ou fausses et qui, bien payé, et avec la promesse de n'être point dérangé, signala plusieurs des détenus comme ayant préparé un complot contre le roi. S'agissait-il d'un agent provocateur ? Au cours des séances du Conseil de guerre, on a parlé de ce délateur, de ce confident, qui se nommerait Talavera, mais dont le véritable nom serait celui de Mallol. Ce soi-disant Talavera, détenu, comme nous le disons, aux premiers moments, a disparu de Barcelone et même d'Espagne. L'instruction, qui nomme tous les détenus de la première heure, se tait mystérieusement sur lui.

On sait le reste. Les inculpés furent terriblement torturés par la police qui leur portait des déclarations toutes faites et que les détenus finirent par signer pour se soustraire aux tortures. Et à base de ces déclarations, on mena l'instruction. Le barreau de Barcelone intervint d'abord pour que les inculpés puissent choisir des défenseurs civils, ce qui leur fut accordé après de longs efforts ; puis il fit les démarches nécessaires pour que les détenus fussent jugés par la juridiction ordinaire, comme c'est la coutume dans tous les pays civilisés. Au moment où le Tribunal Suprême allait se prononcer sur cette question, le gouvernement de Primo de Rivera fit signer au roi un décret suivant lequel tous les délits de lèse-majesté seraient jugés par les tribunaux militaires. Le Directoire tenait donc à imposer ses vues au tribunal et malgré la rétroactivité des faits, le nouveau décret fut appliqué au procès de Garraf.

Le Conseil de guerre s'est réuni, on le voit, onze mois après la trouvaille de l'appareil séditieux. Tous les inculpés se présentèrent devant le Conseil la tête haute et le regard serein. Ils étaient neuf, et comme ils savaient d'avance la place qu'ils occuperaient, ils portaient alternativement à la boutonnière une fleur jaune et une fleur rouge, de façon qu'entre tous ils formaient les quatre pals rouges sur un champ d'or. Leur fermeté a été admirable en tout moment.

Après lecture des actes d'accusation, que les accusés écoutèrent sans trembler, le juge demanda la peine de mort pour Compte ; celle de réclusion à perpétuité contre Julià, Perello, Badia et Garriga ; celle de douze ans de prison contre Civit, Ferrer et Argelaguet, et celle de six ans pour Granier. En entendant les conclusions du juge, le public qui était nombreux ne put pas cacher son émotion.

Nous n'entrerons pas dans des détails sur le cours des séances du Conseil de guerre. La presse de Barcelone leur a accordé une grande attention et elle leur a consacré de longues colonnes, qui ont été autorisées par la censure. Il ressort des plaidoyers des défenseurs, dont de longs extraits ont été publiés par la presse, que les déclarations que tout d'abord les inculpés avaient faites à la police avaient été obtenues par de terribles tortures. Ces tortures sont d'une telle énormité que la conscience du public s'en est révoltée. On a souvent parlé dans la presse

européenne des tourments auxquels on avait soumis les détenus de Garraf. Pourtant, il y avait encore en Catalogne des gens qui se refusaient à y prêter foi. Le procès de Garraf a mis au jour ces procédés honteux, en faisant des inculpés non pas des délinquants, mais des victimes. Faudra-t-il répéter ici ces tourments dont nous avons parlé plusieurs fois ?

Les insultes et les menaces qu'on adressait aux détenus pour leur arracher des déclarations n'étaient rien à côté des bastonnades qu'ils recevaient lorsqu'ils persistaient à se taire. Les policiers leur donnaient des coups de pied ou sautaient sur leurs pieds nus. Ils leur arrachaient violemment les cheveux. Ils leur appliquaient des menottes qui leur serraient les deux pouces ; ces menottes étaient munies d'une clef tournante qui, en faisant pression sur les doigts, produisait une douleur terrible jusqu'à l'évanouissement.

Les bastonnades étaient parfois administrées au moyen de verges en caoutchouc qui se terminent en forme de poire également en caoutchouc. Si le détenu ne déclarait pas ce que le bourreau voulait, on le battait avec ces verges, sans respecter ni la tête ni le visage. Ces coups de verges ne font pas saigner, mais ils produisent une meurtrissure très douloureuse. Nous faisons grâce aux lecteurs d'autres raffinements de tortures qui nous ont été révélés par ce procès et contre lesquels la Ligue des Droits de l'Homme a déjà protesté. Cependant le Tribunal militaire a dit, dans son exposé, que le fait des tortures n'avait point d'importance et qu'il ne fallait pas en tenir compte.

Autre point à signaler et qui nous révèle la mauvaise foi de la police espagnole et des militaires qui sont intervenus dans ce procès : c'est l'appareil trouvé à Garraf et qui ne fit de mal à personne. Quant à cet appareil, les avocats défenseurs ont signalé au Tribunal le grand désaccord existant entre le rapport de la police et celui des techniciens de l'artillerie. L'un dit que le tube avait 400 millimètres, l'autre, qu'il avait 50 centimètres. Tandis que la police déclare avoir trouvé à Garraf deux paquets d'explosifs, les techniciens affirment en avoir reçu douze. L'un des avocats, M^e Roda, a tiré la conclusion que les objets envoyés au parc d'artillerie par la police n'étaient pas les mêmes que l'on aurait trouvés à Garraf.

Au cours des séances, il a été également révélé ce que nous disions tout à l'heure : c'est que les inculpés avaient été signalés à la police par un agent provocateur qui fut d'abord détenu, mais qui fut vite relâché. La police espagnole sort de ce procès avec de terribles accusations. Ce Conseil de guerre a été, en fait, le procès de la police, laquelle a été unanimement condamnée par la conscience publique. Et ce qui semble étrange, mais qui peut avoir tout de même sa raison d'être, c'est qu'aucun des membres du Tribunal militaire, pas même le Président, n'ont fait aucun effort pour défendre la police. Les policiers qui sont intervenus dans l'affaire en sont indignés.

Toutes les défenses ont apporté la preuve de la non-culpabilité des accusés, lesquels, dans leurs plus récentes déclarations, ont tous rectifié celles qui leur avaient été arrachées par les tourments. L'un des défenseurs, M^e Josep Bordas, prononça un plaidoyer qui produisit des incidents. Il déclara : « En étudiant l'histoire d'Espagne, j'ai été convaincu que lorsqu'un processus de désintégration commence, l'Espagne applique toujours des mesures qui servent non pas pour l'enrayer, mais pour l'accélérer. C'est le cas de la Catalogne, où l'on a appliqué des mesures injustes, comme l'est celle de nous priver de l'usage de notre drapeau... » Le Président du tribunal rappela M^e Bordas à l'ordre en l'avertissant que s'il continuait dans ce ton il ferait vider la salle et que le conseil de guerre continuerait à huis clos.

Malgré les efforts des défenseurs, lesquels ont vaillamment soutenu l'innocence de leurs clients, le tribunal a condamné sept des accusés. Jaime Compte, Josep Garriga, Jaume Julià et Marcel Perello sont condamnés à la prison perpétuelle, Deogràcies Civit, Francesc Ferrer et Miquel Badia à douze ans de prison. Argelaguet et Granier sont acquittés.

Le Tribunal a prononcé ces condamnations ; toutefois, elles ne seront fermes que lorsqu'elles seront approuvées par l'autorité militaire. Nous savons que les avocats défenseurs, en prenant connaissance de l'arrêt du tribunal, ont tout de suite présenté une demande de révision au Tribunal Suprême. Mais, seront-ils écoutés ? L'affaire, donc, n'est pas complètement réglée.

L'opinion publique catalane a l'impression que si les accusés avaient été jugés par un tribunal ordinaire, ils auraient été tous acquittés, car aucune preuve formelle ne les accuse. Mais les juges militaires ont été implacables. Pense-t-on ce que signifient quatre condamnations à la prison perpétuelle et trois à douze ans de bague pour la trouvaille d'un

appareil qui n'a fait de mal à personne ? Il n'y a pas eu délit ; et s'il y avait eu l'intention de le commettre, le délit fut frustré. Ceux qui viennent de commettre un délit de lèse-humanité, ce sont les militaires espagnols lesquels, une fois de plus, se font haïr des Catalans.

Avec les condamnés de Garraf, la Catalogne a sept nouveaux martyrs. Leur martyrologe, quand sera-t-il vengé ? Il est temps que devant la monstruosité que représente le Conseil de Guerre pour l'affaire de Garraf, la conscience universelle manifeste sa protestation et exige des bourreaux espagnols une réparation. Il faut qu'Alphonse XIII et ses sbires, Primo, Anido et compagnie, s'en aillent. Autrement, la Catalogne ne supportera pas sans se révolter une pareille injustice et une atteinte si grave à sa dignité.

Le Directoire et l'élite intellectuelle en guerre

Depuis la déportation d'Unamuno, il était facile de comprendre que le Directoire espagnol ne pouvait pas s'entendre avec les intellectuels. Ils sont aujourd'hui plus éloignés que jamais ; c'est que la tyrannie ne peut pas s'accorder avec la pensée, car la pensée, c'est, par automatisme, la liberté. Les mots pensée libre n'ont pas de sens, car la pensée qui n'est pas libre n'est plus de la pensée et il ne peut pas y avoir de pensée sans liberté.

Comme on le sait, on a inauguré tout récemment, à Madrid, un monument à Ramon y Cajal. Le roi, le gouvernement, les autorités madrilènes et un nombreux public ont assisté à l'acte de l'inauguration, qui a été passablement mouvementé.

La veille déjà, Primo se vit forcé à publier une note adressée aux intellectuels, les menaçant de fortes sanctions, s'ils mettaient en pratique leur projet de faire une seconde inauguration du monument après l'inauguration officielle. « Le bruit s'est répandu aujourd'hui dans Madrid — dit la note — que quelques-uns de ces messieurs qui se classent eux-mêmes d'intellectuels et qui n'admettent aucun rapport avec ceux qui, à leur avis, ne le sont pas, ont le projet de célébrer demain un acte devant le monument à Cajal, après l'acte officiel, et veulent faire ainsi comme une seconde inauguration. »

« Le fait serait d'une puérilité enfantine, s'il ne signifiait un dédain et une rébellion envers l'Etat officiel, que l'autorité n'est pas disposée à consentir. Mais si, malgré cet avertissement, ils essaient de réaliser ce projet, si savants, si riches et si influents qu'ils soient, ils dormiront quelques nuits en prison parce que la justice ne le serait plus ni elle n'était appliquée qu'aux humbles. »

Cette note de Primo de Rivera et les menaces qu'elle contient, ont empêché la deuxième inauguration, mais elles n'ont pu empêcher les étudiants, qui formaient la plupart du public, de troubler constamment l'acte par leurs cris et par leurs échauffourées avec les gardes qui entouraient le monument et les autorités, et qui leur interdisaient l'accès du monument. Tandis que le comte de Gimenoy essayait de lire un discours du docteur Cortezo, le scandale est devenu si grand que le maire de Madrid, comte de Vellellano, s'est avancé jusqu'au public pour essayer d'y imposer de l'ordre. Tout a été inutile. Au moment où le maire commençait à son tour un discours en l'honneur de Cajal, les étudiants, brisant le cordon des gardes, sont arrivés tumultueusement jusqu'au pied du monument. C'est en vain que le maire a voulu se faire entendre. Il a dû mettre fin à son discours avec ces mots : « Les circonstances dans lesquelles cet acte a lieu, circonstances que même Cajal trouverait déplorables, m'obligent à ne pas continuer. Le peuple de Madrid remercie la commission, reçoit le monument et applaudit la présence du Roi à cet acte. »

Pas même au moment où Primo de Rivera a pris la parole, les cris des étudiants n'ont cessé. Au contraire, ils ont atteint de telles proportions que le dictateur a dû la raccourcir, et s'adressant aux étudiants a crié : « Je dois interpréter cette inquiétude, ce désordre dans un tel acte, comme la forme dont la jeunesse se sert pour exprimer son enthousiasme et sa criarde et jeune adhésion au maître Cajal ; parce que s'il s'agissait d'une autre chose, cette jeunesse ne représenterait pas la culture espagnole. »

Le dictateur savait bien ce que l'attitude des étudiants représentait. La présence du Roi n'a pas été obstacle pour que les étudiants de Madrid, où il y a des étudiants de toute l'Espagne, aient manifesté, d'une façon qui ne laisse lieu à aucun doute, leurs vrais sentiments à l'égard du dictateur. Celui-ci a beau affirmer dans chaque discours que l'opinion du pays est toute à ses côtés. Dès que cette opinion peut se manifester avec une certaine liberté, elle montre qu'elle en a assez du régénérateur et du sauveur de l'Espagne, comme Primo de Rivera se nomme lui-même. Personne ne doute, pas même le dictateur, que si les élections avaient lieu, la défaite du gouvernement atteindrait des proportions formidables. Rien d'étonnant donc que Primo de Rivera répète tout le temps qu'il n'a pas besoin de consulter l'opinion pour savoir qu'il en possède toute l'adhésion et toute la confiance.

C'est pour cela que des faits tels que ceux qui se sont produits dans l'inauguration du monument à Santiago Ramón y Cajal exaspèrent tellement sa vanité. Pour comble, dans le discours du savant his-